



AVRIL 2024

Suite à notre assemblée Générale du 7 mars, le nouveau conseil d'administration s'est réuni le 9 avril pour élire le bureau :

Co-présidentes : Florence TEMPERE / Liliane ECHEGUT

Secrétaire : Marie Andrée LASSUS POMES – Secrétaire Adjoint : Jean Pierre ANDRÉ

Trésorière : Évelyne PESQUÉ – Trésorier Adjoint : Gilles BOUDER

Responsables :

Commission REV : Florence TEMPERE

Commission Sociale & Vitalité : Liliane ECHEGUT

Rédacteur de LA LETTRE : Jean Pierre ANDRE

Site apetra.org : Liliane ECHEGUT

Cécile BOUCHERLE, Jacques GAUTHIER et Henri DONNADIEU ont décidé de ne pas renouveler leur mandat au sein du Conseil d'Administration, offrant ainsi l'opportunité à de nouveaux membres de rejoindre l'équipe. Néanmoins, ils ont exprimé leur disponibilité à soutenir le bureau en continuant à apporter leur précieuse expérience et leur engagement. Leur contribution, forgée au fil de nombreuses années, demeure un pilier essentiel pour le bon fonctionnement de notre association.

Printemps, été... Ou hiver ? Les récentes températures estivales nous invitaient à profiter pleinement du plein air, des sorties, des voyages et des rencontres entre amis autour d'un barbecue. Cependant, la grisaille et le froid s'immiscent parfois à nouveau dans nos journées.

Heureusement, notre association propose une gamme d'activités pour agrémenter cette attente des beaux jours :

- Le club de lecture
- Le club des jeux de sociétés
- Le Club gestion du patrimoine
- Les cours de Gym
- Les randonnées proposées par la Commission REV
- Etc...

Les visites de LA VERNA en mai (inscriptions terminées) et du COURANT D'HUCHET en juin (inscriptions en cours) vous offriront une agréable façon de patienter en attendant l'arrivée de l'été.

En préparation, un concours de pétanque pour le mois de juin.

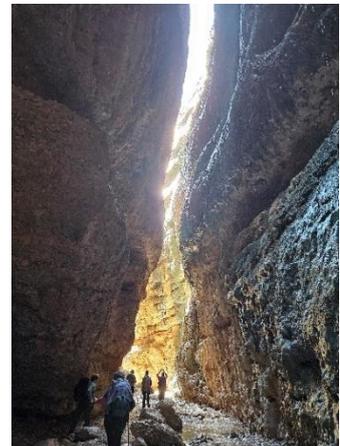
1 / LES ACTIVITÉS

🌈 COMMISSION SOCIALE ET VITALITÉ (*Cécile Boucherle*)

- Vingt-deux personnes ont participé à la compétition de bridge qui s'est déroulée le 6 avril, parmi lesquelles Anne Marie Jeantet et Anne Bazacco se sont distinguées en remportant la victoire. Félicitations Mesdames ! et Merci à Michel et Assunta Angles pour leur accueil au Club de bridge de Lescar
- Les pré-inscriptions pour les stages d'initiation et perfectionnement à l'utilisation de la tablette numérique sont terminées. Les 12 personnes inscrites (5 initiation – 7 perfectionnement) seront informés de la suite donnée à leur inscription.

🌈 COMMISSION R.E.V. (*Florence Tempère*)

Ce mois de Mars, une douzaine de marcheurs ont découvert une région espagnole magnifique, la Sierre de Gabardiella. Sous la houlette d'Eliane Lassus nous avons effectué 3 belles randos, découverte d'ermitages et de reliefs fabuleux.



Une randonnée à la Croix de Buzy s'est achevée à l'auberge "l'Etable de l'Ossau", une balade dans le Bois d'Ossun termina le mois de Mars.

En bref •

- 🌈 Notre guide épicurieuse CAROLINE BARROW (qui nous régale depuis plusieurs années de découverte sur Pau et ses environs) vient de publier un article intitulé « Ces anglais qui ont fait Pau » dans le numéro 129 du printemps 2024 de la revue LE FESTIN.
- 🌈 Par ailleurs Bruno LE CUN (adhérent de notre association et écrivain) vous propose un jeu littéraire sur son site web <https://litterasphere.com/>. N'hésitez pas à vous y connecter pour participer.
- 🌈 Suite l'Assemblée Générale du 7 mars dernier, nous tenons à vous rappeler que le restaurant "La Belle Époque", au Palais Beaumont, offre une réduction de 15 % aux membres de l'APETRA. Nous sommes heureux de constater que certains d'entre vous ont déjà pu en profiter !

2 / DECLARATION DES REVENUS DE 2023 : TOUTES LES DATES ! (04 avril 2024 - Mise à jour le 11 avril 2024 - Direction de l'information légale et administrative)



Depuis le 11 avril, vous pouvez déclarer en ligne vos revenus de 2023. Les dates limites pour effectuer votre déclaration en ligne varient en fonction de votre département de résidence.

La date limite de dépôt des déclarations de revenus 2023 (version papier) est fixée au 21 mai 2024 à minuit, quel que soit le lieu de résidence (y compris pour les résidents français à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

Si vous déclarez en ligne, vous bénéficiez de délais supplémentaires. Les dates limites sont fixées selon votre département (adresse du domicile au 1^{er} janvier 2024) :

- 23 mai 2024 à 23h59 : départements 01 à 19 et non-résidents ;
- 30 mai 2024 23h59 : départements 20 à 54 ;
- **6 juin 2024 à 23h59 : départements 55 à 976.**

Déclaration papier

En 2024, une déclaration préremplie des revenus 2023 au format papier est adressée aux contribuables qui ont effectué leur précédente déclaration (revenus de 2022) sous la même forme (sauf s'ils ont opté pour ne plus la recevoir sur papier à compter de 2024). Il vous faudra vérifier les informations indiquées (adresse, situation familiale, salaires, retraites, allocations...), et les corriger le cas échéant.

Vous pouvez faire une déclaration papier si :

- votre résidence principale n'est pas équipée d'un accès internet ;
- vous vivez dans une zone où aucun service mobile n'est disponible) ;
- votre résidence principale est bien équipée d'un accès à internet mais vous n'êtes pas en mesure d'utiliser correctement le service de télédéclaration ;
- vous avez explicitement manifesté votre volonté de recevoir une déclaration papier.

À savoir

Vous pouvez vous procurer le formulaire de déclaration (imprimé 2042) en ligne ou bien auprès du Centre des finances publiques (service des impôts des particuliers) de votre domicile. Après l'avoir rempli et signé, vous devez l'adresser au Centre des finances publiques qui y est mentionné, même si vous avez changé de domicile en 2023. Indiquez votre nouvelle adresse en première page de la déclaration. En cas de mariage ou de Pacs en 2023, envoyez votre déclaration commune (ou vos déclarations séparées) au Centre des finances publiques du domicile conjugal.

Déclaration automatique

La déclaration automatique (formulaire 2042K AUTO) des revenus 2023 est adressée aux personnes :

- qui ont déclaré au titre de l'année 2023 des revenus connus de l'administration fiscale (salaires, pensions, revenus de capitaux mobiliers) ;
- et qui n'ont pas signalé de changement dans leur situation de famille ou de changement d'adresse.

Cette déclaration est préremplie des informations connues : situation de famille, revenus (salaires, pensions, revenus de capitaux immobilier), CSG déductible, dépenses d'emploi à domicile payées via le CESU ou Pajemploi, prélèvement à la source déjà payé.

Elle indique le montant de l'impôt sur le revenu calculé sur la base de ces éléments, et le taux de prélèvement à la source qui en résulte et qui s'appliquera à compter de septembre 2024.

Si vous n'avez aucune modification à effectuer, vous n'avez rien à faire, votre déclaration sera automatiquement validée et votre avis sera disponible à compter de fin juillet 2024 dans votre espace Particulier.

Des nouveautés pour la déclaration des revenus 2023

- Enfants majeurs : à compter de la déclaration des revenus 2023, l'adresse complète des enfants majeurs ou mariés qui sont toujours rattachés au foyer fiscal de leurs parents, doit être précisée si elle est différente de celle des parents.
- Votre déclaration sur l'application mobile [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) : le service « Déclarer mes revenus » est désormais accessible depuis la page d'accueil de l'application mobile. Il est limité aux situations fiscales simples. Les informations connues de l'administration fiscale sont préremplies. Vous pourrez faire certaines modifications dans le parcours déclaratif, par exemple enlever/ajouter des personnes à charge, modifier/ajouter un RIB, modifier les montants indiqués.
- Déclaration des biens immobiliers : afin de rappeler aux propriétaires l'obligation de déclarer les changements de situation d'occupation de leurs biens, un questionnaire obligatoire est inséré en fin de parcours de la déclaration en ligne. Les usagers propriétaires devront indiquer si des changements d'occupation de leurs biens ont eu lieu. Dans l'affirmative, ils seront dirigés automatiquement vers le service « Gérer mes biens immobiliers ».

À quelle date pourrez-vous prendre connaissance de votre avis d'impôt sur les revenus ?

Sauf cas particuliers, votre avis d'impôt sur les revenus sera disponible **dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr**, selon votre situation, entre le 24 juillet et le 2 août 2024.

- Vous bénéficiez d'un remboursement : entre le 24 juillet et le 2 août
- Vous n'avez (plus) aucun montant à payer : entre le 24 juillet et le 2 août 2024
- Vous avez un montant à payer : Entre le 26 juillet et le 2 août 2024

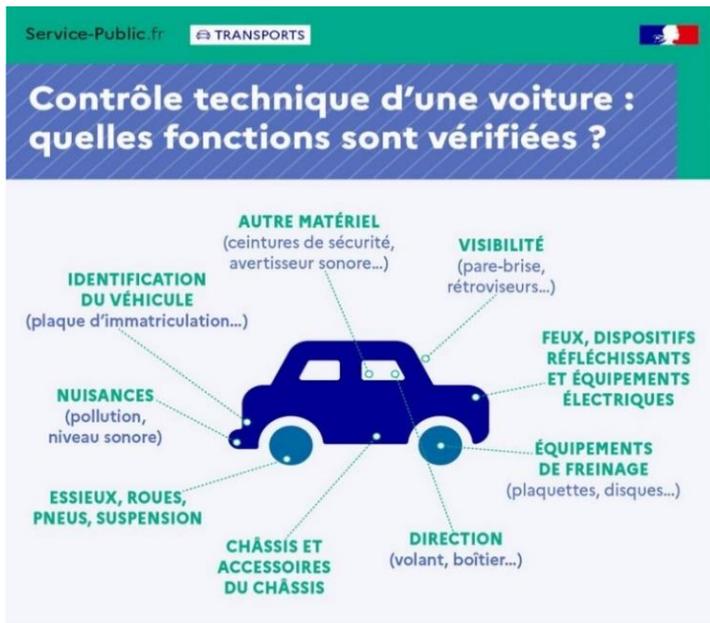
Si vous continuez de recevoir un avis papier, il arrivera

- Vous bénéficiez d'un remboursement : entre le 24 juillet et le 29 août 2024
- Vous n'avez (plus) aucun montant à payer : entre le 24 juillet et le 29 août 2024
- Vous avez un montant à payer : entre le 25 juillet et le 23 août 2024

Si vous avez opté pour ne plus recevoir votre avis en format papier, vous serez averti par courriel de la mise à disposition de cet avis dans votre espace Particulier sur impots.gouv.fr.

3 / QUELLES SONT LES FONCTIONS VERIFIEES LORS DU CONTROLE TECHNIQUE ? (08 avril 2024 - Direction de l'information légale et administrative)

Les fonctions vérifiées lors du contrôle technique d'une voiture sont les suivantes :



- Identification du véhicule. Par exemple, plaque d'immatriculation.
- Équipements de freinage. Par exemple, plaquettes, disques.
- Direction. Par exemple, volant, boîtier.
- Visibilité. Par exemple, pare-brise, rétroviseurs.
- Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques
- Essieux, roues, pneus, suspension
- Châssis et accessoires du châssis
- Autre matériel. Par exemple, ceintures de sécurité, avertisseur sonore.
- Nuisances : pollution, niveau sonore

À savoir

Le contrôleur doit vérifier [133 points de contrôle](#) et à chaque point contrôlé, un niveau de gravité est indiqué si une défaillance est constatée. En cas de défaillance majeure ou critique, un nouveau contrôle, appelé contre-visite, est à faire après avoir fait les réparations nécessaires. Consultez [nos informations complémentaires](#).

À noter

À partir du 15 avril 2024, le contrôle technique deux-roues devient obligatoire pour tous les cyclomoteurs (scooters, mobylettes, etc.).

4 / CARTES DE REDUCTIONS RESERVEES AUX SENIORS (VOIR LE FLYER CI-JOINT)

En parallèle des prestations sociales, les seniors peuvent également bénéficier d'aides de réductions applicables à leurs loisirs, santé ou encore à leurs déplacements.

Carte réduc-seniors

La [carte réduc-seniors](#) vous permet d'accéder à de multiples réductions grâce à un large éventail de partenaires qui peuvent apporter des aides et prestations de qualité. En échange d'une **adhésion de 49 € TTC** pour une carte seule ou 60€ pour une carte duo, vous pouvez profiter des avantages suivants :

- **jusqu'à 52 % de réduction** sur les **entrées pour les parcs de loisirs** et sur la **billetterie de spectacles** ;
- alléger de 5 à 40 % vos **dépenses pour [partir en vacances](#)**, en réservant chez l'un des partenaires (gîtes, campings et hôtels) ;
- vous faire plaisir en effectuant une **thalassothérapie** ou en découvrant des **restaurants et vigneron indépendants** ;
- diminuer vos **dépenses santé**, en bénéficiant de tarifs avantageux pour votre [mutuelle](#), vos **lunettes** et **appareils auditifs**.

Cette carte est **réservée aux 55 ans et plus**.

Réductions sur présentation de la carte d'identité

Sur présentation de votre [carte d'identité](#), vous pouvez également faire de belles économies au quotidien. Par exemple, de multiples **cinémas et théâtres** appliquent des tarifs réduits aux 60 ans et plus. Si vous souhaitez visiter des **musées et monuments** dont l'entrée est payante, c'est également le cas.

Votre pièce d'identité vous donne aussi accès à des cartes spécifiques, comme la **carte senior Air France**, la **carte Senior+ SNCF** ou encore la **carte senior des transports urbains**.

Ainsi, pour toutes vos activités, ayez le réflexe de présenter votre carte d'identité. Vous pourrez, dans de nombreuses situations, jouir d'avantages financiers.

En définitive, avoir 60 ans ou plus vous permet de bénéficier d'aides et de réductions intéressantes, afin de faciliter votre vie.

4 / LOI DU 8 AVRIL 2024 PORTANT MESURES POUR BATIR LA SOCIETE DU BIEN-VIEILLIR ET DE L'AUTONOMIE (Le Media Social 9/04/2024)



Après avoir été enrichie au cours des débats parlementaires, la loi « *portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie* » est publiée au *Journal officiel* du 9 avril 2024.

Forte de 40 articles, elle brasse de nombreuses thématiques touchant à la politique du grand âge et, dans une moindre mesure, à celle du handicap. Par exemple, elle acte la création du [service public départemental de l'autonomie](#), ou apporte une [souplesse dans la mise en oeuvre de la réforme des services autonomie à domicile \(SAD\)](#).

La loi fait par ailleurs évoluer le droit des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), notamment en matière de [contrôle](#) ou de droits des usagers : elle consacre ainsi le droit, sous conditions, aux personnes accueillies en établissement pour personnes âgées (Ehpad, résidences autonomie...) de [garder leurs animaux de compagnie](#).

Prévention de la perte d'autonomie et lutte contre la maltraitance sont également visés par le texte, qui prévoit en particulier de généraliser le [programme de dépistage Icope](#), et de créer des cellules, pilotées par les agences régionales de santé (ARS), chargées de centraliser les signalements de maltraitance envers les personnes âgées ou les adultes handicapés.

Des mesures sont également prévues en faveur de l'habitat inclusif, notamment pour assouplir la réglementation en matière de [sécurité contre les incendies](#).

Des évolutions sont en outre actées en matière de protection des majeurs, comme la création d'un registre national des mesures de protection (curatelle, tutelle...).



Profitez de réductions dans plus de 560 Franchises Nationales et plus de 6 500 Enseignes Locales grâce à nos cartes cadeaux et nos bons d'achats à prix réduits.

À nous commander au préalable puis à utiliser comme moyen de paiement.

Il existe 2 types de Bons d'Achats ou cartes cadeaux :

- les mono-enseignes utilisables dans une seule enseigne, la leur.
- les multi-enseignes valables dans différentes enseignes.

Les Mono-Enseignes :

- | | |
|--------------|--------------------------------|
| YVES ROCHER | - 8 % sur votre carte cadeau. |
| KILOUTOU | - 14 % sur vos achats de bons. |
| GO SPORT | - 12 % sur votre carte cadeau. |
| C&A | - 10 % sur votre carte cadeau. |
| AUBERT | - 8 % sur votre carte cadeau. |
| NOCIBÉ | - 10 % sur votre carte cadeau. |
| MARIONNAUD | - 10 % sur votre carte cadeau. |
| DECATLHON | - 5 % -sur votre carte cadeau. |
| DARTY | - 7 % sur vos achats de bons. |
| CARREFOUR | - 5 % sur vos achats de bons. |
| AUCHAN | - 5 % sur vos achats de bons. |
| GÉANT CASINO | - 5 % sur vos achats de bons. |
| ETAM | - 9 % sur votre carte cadeau. |
| SEPHORA | - 9 % sur votre carte cadeau. |

Les Multi-Enseignes :

- | | |
|------------------------|---|
| TIR GROUPÉS | - 5 % sur vos achats de bons.
<i>À utiliser dans 440 enseignes nationales et 5 000 commerces de proximité.</i> |
| CA DO CHEQUE sélection | - 5 % sur vos achats de bons.
<i>Acceptés dans plus de 450 enseignes telles que Cultura, Casa, Fnac, etc.</i> |

BOUTIQUES EN LIGNE :

Découvrez nos boutiques en ligne sur reduc-seniors.com
Parfums - Produits de beauté - Vêtements - jouets - etc...
bleu-bonheur.fr - thebeautylounge.com - placeprivee.com

Qu'est-ce que la carte « Réduc-Seniors » ?

C'est une carte de réduction individuelle réservée aux plus de 55 ans, qui donne accès à des remises sur des Loisirs, des Vacances, des produits et services liés au Confort et au Bien-être ainsi que dans des Commerces (enseignes nationales et commerces locaux).

Nous avons négocié pour vous des réductions auprès de partenaires qui s'engagent, par convention annuelle, à vous accorder des remises fiables et durables tout au long de l'année !

Combien coûte la carte « Réduc-Seniors » ?

- 49€ TTC / an pour 1 personne ou 1 couple marié.

- 60€ TTC pour des concubins (non mariés).

Comment utiliser ma carte « Réduc-Seniors » ?

Lorsque vous désirerez effectuer un achat :

Par téléphone : à l'aide du guide qui vous sera envoyé avec votre carte, vous donnerez par téléphone le code du partenaire inscrit sur sa page de présentation ou dans certains cas votre numéro de carte.

Par courrier : vous pourrez commander vos Bons d'Achats à prix réduits, vos places de cinéma ou vos magazines, à l'aide du bon de commande joint lors de l'envoi de votre carte.

Via notre site Internet : où en seulement 3 clics, vous trouverez la prestation désirée au travers de 4 onglets :

- Vacances
- Loisirs et Plaisirs
- Confort et Bien-être
- Commerces

Vous pourrez effectuer autant d'achats que vous le désirez !

Puis-je céder ma carte à une autre personne ?

Non, car cette dernière est nominative.

Combien de temps est valable ma carte ?

Valable 1 an plein à partir du jour de votre achat.

Partenaire ayant proposé la carte :



Le Club Avantages
des + de 55 ans

vous propose des réductions toute l'année !



Site Internet : www.reduc-seniors.com

email : contact@reduc-seniors.com

Tél. : 04 74 36 56 08

1 rue Brillat Savarin 01230 St Rambert en Bugey



En plus de nos partenaires nationaux, nous vous proposons également une sélection de partenaires indépendants vous accordant de 10 % de remise : ● **Hôtels et Résidences,**
● **Campings et Villages Vacances.**



10% sur 1 400 établissements en France et en Europe ! Hôtels – Maison – Insolite Logis.



5 % de réduction.



FTI Voyages, « Le monde au meilleur prix ! » 4ème Tour Opérateur expérience unique !

Séjour en tout compris.



7 % de réduction sur vos voyages, y compris sur les promotions !



8 % de réduction. Cumulable avec les tarifs Prima, Club, du jour ou brochures.



7 % de réduction, cumulable avec les promotions ! Mais hors agence.



Plus de 25 000 Gîtes la bellisés de France 5% de réduction toute l'année.



Jusqu'à 60 % de réduction, plus une exonération des frais de réservation (10€).



De 5 à 25 % de réduction sur votre séjour.



De 5 à 25 % de réduction sur votre séjour.



De 5 à 25 % de réduction sur votre séjour.



De 12 à 30 % de réduction sur votre séjour.



Jusqu'à 10 % de réduction sur votre séjour.



Jusqu'à 12 % de réduction sur votre séjour.



10 % de réduction dans les hôtels B&B, toute l'année.



Profitez de nos partenaires Loisirs et Plaisirs qui sur simple présentation de la carte Réduc-Seniors ou à l'aide d'un code partenaire vous accorderont des réductions.

Cette plaquette ne reprend qu'un extrait de notre offre qui regroupe plusieurs milliers de réductions partout en France !



12 % sur toutes les Wonderbox.



Cours de Gym à faire chez soi.



Réduction Pathé-Gaumont - CGR - Kinopolis MK2 - et 80 % des autres cinémas en France.



Jusqu'à 54 % de réduction sur plus de 50 parcs de loisirs partout en France.



Jusqu'à 43 % de réduction sur les spectacles, concerts, théâtres... partout en France !



Jusqu'à 33 % sur les grands parcs animaliers.



Plus de 230 magazines proposés avec jusqu'à 40 € de réduction sur le prix kiosque



Jusqu'à -35% sur l'achat de votre voiture ! Plus de 1 000 références et 15 marques automobiles. Société Française !



Jusqu'à 40 % sur votre hébergement au ski avec 10 % de réduction supplémentaire.



Jusqu'à 60 % de réduction sur vos locations de skis dans 800 magasins et 400 stations.



50% de réduction sur les Arts de la Table, la coutellerie et les articles de cuisson.



Forfait Mobile et Smartphone Senior Téléphone et forfait adapté à nos seniors.



Découvrez RUTABAGO : les paniers repas recettes 100% Bio prêt-à-cuisiner.



Location de véhicules avec 10% de réduction.



Listes non exhaustives.

Certains de nos partenaires vous demanderont un code de réduction, d'autres appliquent les réductions sur présentation de la carte. Les remises sont directement accordées par les partenaires et non par le biais d'agences ou autres intermédiaires.

Pour toutes demandes de renseignements, une conseillère est à votre disposition et vous répond au téléphone.



De 10 à 30% de réduction en séjour ou soins Thalassothérapie en France et en Tunisie.



- 10 % sur l'hébergement et la restauration lors de votre Cure Thermale Médicalisée.



De 1 500 à 12 00€ d'économie sur votre assurance de prêt maison*



Jusqu'à 40% de remise sur vos verres et montures de marques !



Jusqu'à 10 % de réduction sur les appareils et 15% sur les accessoires auditifs.



10 % de réduction sur le prix de l'électricité* 100% énergie verte - 100% produite en France !



GRANNY et CHARLY



Service intergénérationnel d'entraide senior avec des étudiants qui vous proposent leurs services au quotidien pour vous ou vos parents



Votre Mutuelle Seniors à 89€ pour une personne ou 155€ pour 2. Sans délai de carence

Le même prix quel que soit votre âge !



Jusqu'à 10 % de réduction sur votre aménagement douche - baignoire (en moyenne -290€) Egalement baignoire à porte et Monte escalier



FamilyZen : services à domicile de gestion des papiers et dossiers administratifs.



10 % de réduction sur la literie ergonomique dealsom independance royale.